



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Délibération**

**Séance publique du 8 juillet 2016**

**N° 2016-450**

### Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE  
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN  
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20  
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15  
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55  
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05  
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10  
  
Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45  
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05  
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25  
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20  
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20  
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10  
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00  
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25  
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

#### **EXCUSE(S) :**

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 8 juillet 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	<b>N° 2016-450</b>

---

**Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux - Module d'enseignement optionnel sur l'articulation entre usages, paysage et projet sur la commune de Talence - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux met en place, pour les étudiants en master, un module d'enseignement « Lecture sociale, spatiale et paysagère ». Un projet d'application de ce module portera sur le secteur de Thouars sur la commune de Talence.

**1 – Présentation de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux**

Crée par le décret du 8 mars 1978, l'ENSAP est un établissement public administratif sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication.

Le décret du 27 novembre 1997 a confié aux écoles d'architecture une mission de service public de l'enseignement supérieur. Ainsi, l'ENSAP de Bordeaux intervient dans les domaines suivants :

- La formation initiale, à ses différents niveaux, des professionnels de l'architecture et du paysage ;
- La recherche en architecture et la valorisation de celle-ci ;
- La formation à la recherche et par la recherche ;
- Les formations spécialisées dans les domaines relatifs à l'architecture et au paysage ;
- La formation continue diplômante des professionnels de l'architecture et du paysage dans le cadre de la promotion sociale ;
- La formation permanente des professionnels de l'architecture et du paysage ;
- La formation des personnels chargés de l'enseignement de l'architecture et du paysage, la diffusion, notamment dans le cadre régional, de la culture architecturale, et la sensibilisation des jeunes à l'architecture, notamment en milieu scolaire, l'échange des savoirs et des pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale notamment par le développement de programmes de coopération avec des institutions étrangères.

L'ENSAP de Bordeaux intervient principalement dans les domaines de la formation, de la recherche et de la diffusion de la culture architecturale et paysagère.

## **2 - Objectifs de l'enseignement**

Le secteur ou quartier de Thouars de la ville de Talence, né à la fin des années 60 mais inachevé au regard des intentions originelles, fait aujourd'hui l'objet d'une opération de renouvellement urbain débutée en 2000. Ses particularités urbaines et sociales sont : sa composition en dalles et donc sa topographie, sa situation singulière en bordures d'un accès rocade et du bois de Thouars, sa densité (2 fois plus élevée que la ville de Talence avec 2600 logements et 6600 habitants), enfin une surface importante (170ha dont 70 de bois) marquée par la présence de nombreux logements sociaux (70% de logements sociaux et un nombre important de bailleurs distincts).

Inscrit au chapitre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des dispositifs de la politique de la ville depuis longtemps le secteur a fait l'objet d'une importante production de connaissances et de propositions de projet qui en soi constitue un sujet d'étude et de compréhension « archéologique » des projets et études.

Le secteur concentre donc actuellement plusieurs niveaux de questionnement qui conduisent la « métropole » et la ville de Talence à s'adresser à l'ENSAP pour mieux informer son développement, en particulier à propos des formes d'habitat et des usages qui se développent sur cette opération en cours où habitat, activités et paysage forment un ensemble complexe et singulier :

- Quel est l'état des connaissances et des projets sur le secteur ?
- Qui sont les habitants du secteur ?
- Quels sont les usages de l'espace publics et les rapports différenciés au quartier selon les générations, genre, catégories sociales ?
- Quels usages existent déjà et se développent sur ce territoire où la qualité du paysage et la complexité des parcours est évidente ?
- Quels types de cohabitation entre nouveaux ménages et anciens, habitat individuel et groupé, location et copropriétés, paysage et activités ? Quels traitements (clôture, haies, résidentialisation...) ?

Ces questions traitées « en vraie grandeur » dans le cadre d'un processus de projet en cours offrent aux étudiants de l'ENSAP non seulement un terrain intéressant mais l'opportunité de développer leur travail dans des conditions « réelles » avec, des entrevues de professionnels et d'élus, dans le cadre d'une opération en cours.

Surtout, la singularité de ce territoire est une occasion de construire une démarche qui lie la question du paysage, des usages et celle du projet.

### **L'articulation Usages, Paysage, Projet comme principe**

En master les étudiants de l'ENSAP disposent de compétences acquises en matière de projet, d'observation et d'analyse. Toutefois les occasions d'articuler dans le cadre d'un travail collectif ces approches ne sont pas toujours évidentes. Le principe de cet enseignement repose justement sur la volonté de créer une telle articulation.

À partir d'une lecture spatiale et paysagère d'une part, une interrogation des usages d'autre part, il s'agira de mesurer l'impact que les caractères de l'aménagement peuvent avoir sur les pratiques sociales pour ensuite envisager des hypothèses (sous forme de projet) pour répondre à ces questions. Autrement dit, l'enseignement débute par l'observation et se termine par des propositions de projet qui sont à comprendre comme des possibles expérimentations pour articuler usages, architectures et paysage. Sous ce regard, le principe d'échange autour des travaux des étudiants est fondé sur la liberté de l'exercice pédagogique. Enfin, les propositions de projet sur les espaces publics sont à recevoir autant comme des propositions que comme des instruments d'embrayage d'une réflexion.

Le travail des étudiants est conçu comme une entreprise collective. Ces derniers travaillent en groupe de 2 à 3 et des étapes de mise en commun et discussion des travaux rythment le déroulement des séances.

Un tel fonctionnement engage un encadrement basé sur le croisement des disciplines avec une présence simultanée des compétences en sciences sociales, architecture et paysage qui forment l'équipe de cet enseignement.

Enfin, des temps de restitution aux élus et professionnels partenaires d'une part, et aux habitants d'autre part, sont prévus (les dates restent à déterminer à ce jour)

### **3 – Déroulement et phasage**

Deux phases de travail structurent les 60 heures du semestre.

La première partie vise produire une observation et des connaissances sur le fonctionnement social et spatial du site (30h) et sera présentée lors d'une première restitution en présence des élus et professionnels.

La seconde (30h), vise la production d'une proposition spatiale tenant compte des éléments de la phase 1 (qui n'est pas forcément un projet mais peut aussi être un guide de recommandation de projet rédigé et illustré). Cette seconde production sera également présentée dans les mêmes conditions que la première.

L'enseignement étant porté dans le cadre d'une convention les étudiants seront défrayés des frais engagés pour la production de ces travaux (maquettes, reprographie...) sur justificatifs.

Une restitution finale aux élus et techniciens engagés sur ce territoire sera livré par les étudiants, ainsi que des panneaux qui pourront être exposés.

### **4 – Public**

Cet enseignement, lié au conventionnement avec Bordeaux Métropole et la ville de Talence est une seconde édition de l'exercice pédagogique mené l'an passé sur la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Tasta à Bruges. Pour autant, il n'est pas forcément destiné à être réédité. Il s'adresse aux étudiants de master en S8. Il est par ailleurs ouvert aux étudiants en paysage sous réserve de compatibilité de leur emploi du temps.

L'effectif idéal est de 20 à 25 étudiants.

### **5 – Financement accordé précédemment par Bordeaux Métropole**

L'ENSAP a reçu une subvention de 12 000 € de Bordeaux Métropole, par délibération n° 2015/200 du 10 avril 2015, au titre du module d'enseignement optionnel « Lecture sociale, spatiale et paysagère des nouveaux espaces publics du quartier ».

### **6 – Le budget prévisionnel 2016**

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016 (€ H.T.)			
DÉPENSES		RECETTES	
Documentation	200	Bordeaux Métropole	5 000
Publicité, publications	4 300		
Déplacements, missions et réception	500		
<b>Total dépenses</b>	<b>5 000</b>	<b>Total recettes</b>	<b>5 000</b>

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 5 000 €.

## **7 – Modalités de versement de la subvention**

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après l'édition du document par l'ENSAP.

## **8 – Obligation de l'organisme subventionné**

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** cette action entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain notamment sur les questions architecturales et urbanistiques,

## DÉCIDE

**Article 1 :** une subvention de 5 000 € est attribuée à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSA) de Bordeaux au titre du module d'enseignement optionnel sur l'articulation entre usages, paysage et projet sur la commune de Talence ;

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**Article 3 :** la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2016 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657382, fonction 518.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>22 JUILLET 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>22 JUILLET 2016</b>	Monsieur Michel DUCHENE